» Ainsi, on le voit, toutes les puissances se préparent activement à la Conférence de Londres. M. de Giers a fait un grand voyage, que le Danube contribue certainement à expliquer. Quand à l'Allemagne, elle se souvient du mot de M. de Moltke ; elle sait que le Danube, qui traverse toute l'Europe depuis la Suisse jusqu'à la mer Noire, et qui, par le nord, touche au Rhin et communique avec ce grand fleuve par un canal, « est la grande artère de l'Allemagne ».

» Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Allemagne convoite cette « grande artère » que la France va lui livrer si maladroitement.

» C'est vers 1840 que l'illustre économiste allemand Lilz, qui est, à mon humble avis, un des hommes qui ont le mieux compris les questions économiques, a écrit son ouvrage célèbre, intitulé : le *Système national*. L'auteur est un Allemand pur sang, qui ne se soucie de philanthropie que juste ce qu'il faut pour en faire parade ; les intérêts allemands sont les seuls qui le touchent, les seuls dont il s'occupe ; s'il étudie le développement des autres nations, c'est uniquement pour apprendre par leur histoire comment l'Allemagne pourra parvenir au degré de puissance qu'il lui souhaite. La conclusion de ce grand ouvrage, c'est qu'il faut prendre les bouches du Rhin et qu'il faut s'emparer plus ou moins directement des bouches du Danube et de tout son cours inférieur.

Les bouches du Rhin ne sont pas encore prises par l'Allemagne, mais le projet autrichien, revisé ou non par M. Barrère aura pour effet immanquable de lui livrer le cours inférieur du Danube jusqu'à Galatz.

Tel est l'acte très grave que l'on va commettre à Londres. Et cependant la France n'a pas de ministre des affaires étrangères. Sa signature sera engagée sans que personne en supporte la responsabilité devant le pays ni devant la postérité.

JACQUES BERTILLON.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

Elections législatives

Cinquième arrondissement de Paris

Le deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un député dans la 1re circonscription du 5e arrondissement de Paris, a donné les résultats suivants :

Inscrits. . . . 11 570
Votants. . . . 7,077

Ont obtenu :

MM. Bourneville . . . 3,424 (élu)
Engelbard . . . 2 673
Gautier. . . . 460
Allemane 19
Divers. 4 1

Election sénatoriale

Cahors, 4 février.

L'élection sénatoriale a donné lieu à trois tours de scrutin. Au troisième, M. Talon s'est désisté, conformément à l'engagement qu'il avait pris.

Inscrits . . . 384
Votants . . . 378

Ont obtenu :

Au 1er tour : MM. Talon, 123 voix ; de Verninac, 106 ; Fraysse, 45 ; Pagès-Duport, 98, duc d'Aumale, 2 ; général Aimbert, 1 ; voix perdues, 2.
Au 2e tour : MM. de Verninac, 188 voix ; Talon, 158 ; Pagès-Duport, 31 ;
Au 3e tour : MM de Verninac, 226 voix (élu) ; Pagès-Duport, 111 ; Talon, 32.

Le successeur de M. Gambetta dans le 20e arrondissement

On lit dans la *République française* :

« Le comité républicain radical du 20e arrondissement, qui a soutenu depuis 10 ans la candidature de M. Gambetta, a offert à M. Léon Cléry, avocat, la candidature au siège laissé vacant par la mort de M. Gambetta, M. Léon Cléry a accepté. »

Que fera le Sénat?

Paris, 4 fév.

L'impression qui se dégageait hier des conversations de couloirs du Luxembourg, c'est que le Sénat repoussera, à une assez forte majorité, l'article 1er du projet de loi, qui exclut de tout mandat électif et de tout emploi civil ou militaire les membres des familles ayant régné en France. On croit, au contraire, qu'il votera les articles 2 et 3 du même projet, qui confère au gouvernement le droit d'expulser du territoire les princes dont la présence compromettrait la sûreté de l'Etat.

Le prince Napoléon à Auteuil

Paris, 4 janvier.

C'est sans doute demain que sera rendue l'ordonnance de M. le juge d'instruction en ce qui concerne le Prince Napoléon.

Jamais Auteuil, cet ancien village devenu aujourd'hui une véritable ville, n'avait été aussi bien gardé.

Le passant admire forcément la jolie villa du docteur Béni-Barbe ; mais s'il s'arrête un peu devant elle, il entend tout à coup les sons criants d'un orgue de barbarie.

L'orgue de barbarie est un signal de surveillance.

A chaque départ des bateaux mouches qui quittent le Chatelet pour aller à Auteuil, des agents montent à bord ; ces agents, sous divers déguisements, lisent les journaux et provoquent la conversation.

A Paris, avenue d'Antin, la surveillance s'exerce quand même devant la maison du Prince. Il y a toujours les quatre invariables gardiens de la paix.

Le prince Victor

Le prince Victor, qui a obtenu un congé à l'occasion des jours gras, s'est rendu immédiatement, à son arrivée à Paris, auprès de son père avec lequel il est resté une heure.

Il lui rendra aujourd'hui une nouvelle visite.

Indisposition du comte de Chambord

Le *Gaulois* publie une dépêche de Goritz, annonçant que le comte de Chambord atteint d'une esquinancie, est obligé de garder la chambre depuis deux jours.

Une réunion révolutionnaire à Paris

Paris, 5 février.

Hier a eu lieu, salle Ragache, une réunion révolutionnaire. Maillard, conseiller municipal, et Louise Michel ont prononcé des discours dans lesquels ils protestent contre le procès et la condamnation des anarchistes de Lyon et demandent la mise en accusation du ministère.

L'affaire des anarchistes de Lyon

Lyon, 4 fév.

[illegible] des anarchistes condamnés par le tribunal [illegible] de Lyon viendra le 25 courant devant la cour.

Mort du docteur Lachenal

Annecy, 4 février.

Hier soir, est mort, à l'âge de quatre vingt sept ans, M. le docteur Eugène Lachenal, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare.

M. Lachenal était la plus haute personnalité de la ville et même de la province. Il a été successivement syndic et maire d'Annecy, député au parlement sarde, premier officier (secrétaire général) au ministère de l'intérieur à Turin, et gouverneur de la province d'Annecy à la veille de l'annexion de la Savoie.

Cet homme de bien, grand surtout par le cœur, l'intelligence et l'élévation des sentiments, a consacré les soins de sa longue et laborieuse carrière au service de son pays. Il laisse un vide immense dans le parti conservateur dont il était le chef vénéré.

Chrétien convaincu, homme de labeur incessant, il a publié, l'année dernière, *Le Spiritualisme, c'est le salut*, en réponse au mot d'ordre du programme de Romans.

Cette brochure, pleine d'érudition, réfute victorieusement toutes les theories du positivisme, soit du matérialisme, qui est la plaie du siècle

Un crime dans la Gironde

Bordeaux, 4 février.

Un crime a été commis à Ares. M. Herbert fils, grand ostréiculteur, âgé de quarante ans, membre influent du parti légitimiste, a été tué d'un coup de fusil tiré à bout portant par un nommé Brin. L'émotion est grande dans la commune, où M. Herbert jouissait de la considération générale. A demain de nouveaux détails.

ÉTRANGER

Une lettre du comte de Chambord

Trieste, 4 février.

D'après le *Tagblatt de Trieste*, le comte de Chambord aurait adressé, de Goritz, au général Charette, une lettre dans laquelle il se prononce contre toute idée de tentative armée.

La lettre contient, dit-on, entr'autres la phrase suivante :

« Celui qui aime sa patrie doit souhaiter que le sol n'en tremble pas sous le choc de la guerre civile.

» Je crois de mon devoir de vous répéter ces paroles que Louis XVIII adressa à votre illustre et héroïque aïeul.

» Il est de la plus haute importance que celui qui par ses exploits deviendra le second fondateur de la monarchie, agisse de concert avec celui qui par sa naissance est appelé à la gouverner. »

Les lois de proscription jugées en Italie

Rome, 4 fév.

La presse de tous les partis est unanime à condamner le vote de la Chambre française sur le projet Fabre, vote qu'elle qualifie d'illibéral et de dangereux.

Accident de chemin de fer en Algérie

Bouffarik, 4 février.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences épouvantables, est arrivé aujourd'hui sur la ligne d'Orléansville à Alger.

Le train no 8 a déraillé entre Beni-Mered et Bouffarik. La locomotive a roulé jusqu'au bas du talus ; les deux fourgons ont été brovés ; le chauffeur a été tué sur le coup ; le mécanicien est resté engagé sous le tender. Aucun voyageur n'a été blessé.

C'est grâce à la présence d'esprit du mécanicien, qui a eu le temps de renverser la vapeur, que de plus grands malheurs ont été evités.

Les assassins de Lord Cavendish

Dublin, 4 fév.

Sept individus sont accusés d'avoir assassiné lord Cavendish, secrétaire en chef pour l'Irlande et M. Burke, sous-secrétaire.

Il a été reconnu qu'ils avaient tous pris part à une conspiration ayant pour but d'assassiner les fonctionnaires du gouvernement.

Il est établi que trois des prévenus ont été vus rôdant à l'intérieur de Phœnix-Park au moment de l'assassinat. On a trouvé au domicile des accusés des couteaux qui auraient, à ce que l'on suppose, servi à la perpétration du crime.

Les prévenus n'ont cessé de rire pendant l'interrogatoire.

L'audience a été renvoyée à lundi.

Ce procès produit une vive émotion à Dublin. Les accusés sont des artisans jusqu'ici réputés honorables.

Une nouvelle controuvée

Madrid, 4 février.

Les journaux de Cadix démentent la mort de Tamberlick, enregistrée hier par les feuilles madrilènes.

Un tremblement de terre en Espagne

Madrid, 4 février.

Hier, un tremblement de terre qui a duré deux secondes a été ressenti à Archena dans la province de Murcie.

Il n'y a aucune victime.

Le consulat d'Italie à Alep

Constantinople, 4 fév.

Le drogman du consulat d'Italie à Alep a été arrêté.

Il est accusé d'avoir outragé une jeune fille et d'avoir assassiné sa suivante.

Contrairement à ce qu'affirmait le *Diritto*, l'incident qui s'est produit entre le consul italien à Tripoli et la sentinelle n'est pas encore arrangé.

L'exposition universelle de Washington

Washington, 4 fév.

Le congrès a voté un bill d'encouragement aux promoteurs du projet tendant à ouvrir une exposition universelle à Washington en 1881.

Des avis d'Aspinwall, en date du 24 décembre dernier, portent que les insurgés de l'Equateur se sont emparés de Quito.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

De l'emballage des tissus expédiés en pays d'Outre-Mer

Le « Département of State » à Washington, a jugé que des données statistiques sur des industries cotonnière et lainière dans les principaux centres de production européens, offriraient un grand intérêt pour les capitalistes et les travailleurs engagés dans les industries similaires aux Etats-Unis. En conséquence, il a adressé à ceux de ces consuls qui étaient en position de recueillir des informations de l'espèce, une circulaire très explicite pour les guider dans la rédaction d'un rapport relatif à leur arrondissement respectif. Le recueil des rapports ainsi conçus, livrés à la publicité il y a trois mois, a fait l'objet d'un résumé publié par le « Bulletin du Musée commercial », travail très intéressant auquel nous empruntons plusieurs renseignements relatifs aux modes d'emballages.

Le ministre américain signataire des instructions a déclaré que ses compatriotes ne s'entendaient guère à faire valoir, au moyen d'un emballage bien compris, leurs fabricats textiles.

C'est là aussi un coté faible de la plupart de nos industries, dans leurs rapports avec le commerce d'exportation. On a beau dire que l'habit ne fait pas le moine, il n'est pas moins vrai que beaucoup de gens jugent du moine par l'habit. Les emballeurs anglais, qui travaillent pour le monde entier, sont parfaitement au courant de leur spécialité, et s'entendent à merveille, à l'occasion, à couvrir les tissus français d'un ulster britannique. Il est utile d'aller chercher chez eux des informations et des modèles.

En Angleterre, l'emballage des filés et des tissus constitue une industrie spéciale. Beaucoup dépend, en effet, de l'habileté déployée ; quand celle ci fait défaut, il s'ensuit des pertes sérieuses de capital par le fait des influences atmosphériques et d'autres causes encore. La forme et le poids des ballots sont des éléments importants à considérer, et presque chaque marché étranger a des exigences particulières dont il est indispensable de tenir compte en préparant pour l'expédition les marchandises qui lui sont destinées.

En réduisant le volume des marchandises dans l'emballage, on diminue sensiblement les frais de leur transport. Il est aussi utile, dans certains cas, de réunir dans un ballot de dimensions ordinaires plusieurs petits ballots qui puissent être portés à dos d'animaux, seul mode de transport possible dans certaines régions. Dans la préparation des produits destinés aux contrées lointaines, notamment l'Afrique méridionale, il existe de véritables modes, s'appliquant même à la couleur des cercles en fer entourant les ballots. On cite, comme exemple, le fait d'une consignation de tissus en ballots cerclés en rouge, qui s'écoula immédiatement, au moment même où un autre lot de marchandises identiques, cerclées en noir, restait en souffrance ; pour le vendre, on fut obligé de faire peindre en rouge les bandages en question.

Lorsque les marchandises sont confiées à l'emballeur, l'expéditeur lui fournit les instructions détaillées sur la manière de les apprêter. L'emballeur demeure responsable des détériorations qui viendraient à se produire par sa faute. Naturellement, l'emballage se fait avec plus ou moins de soins, selon la valeur des marchandises. Les anciennes maisons d'exportation sont cependant toutes d'accord sur ce points que les emballages à bon marché sont en réalité les plus coûteux, par suite des détériorations qui en résultent.

Pour le commerce d'Afrique, les marchandises sont généralement mises en caisses doublées de zinc. Ces caisses sont, pour la plupart, assez petites afin de pouvoir être transportées à dos de chameau. Une couche de papier brun commun est placée entre les tissus et le zinc, pour éviter les souillures et le frottement.

Les produits destinés aux Indes sont le plus souvent disposés en petits ballots. Des canevas doubles sont de rigueur, et pour les relations avec l'intérieur, les canevas doivent être quadruples, afin de protéger les tissus contre les manipulations de toute espèce qu'ils ont à subir pendant un long voyage par voie de terre.

En Australie, les grands acheteurs demandent que les produits qui leur sont expédiés soient mis en caisses doublées de zinc. Ce métal se vend ensuite facilement et sert à faire des toitures.

Les balles débarquées à Gibraltar sont protégées aux extrémités par des « couvercles » en bois d'une épaisseur de deux centimètres. Cette précaution est nécessaire à cause du manque de soins avec lequel on procède au déchargement dans le port en question.

Pour les régions de la Plata, où les marchandises doivent être transportées par des mules sur de très longs parcours, de petits ballots pesant en moyenne 80 livres anglaises sont les plus demandés. Trois cercles de fer les maintiennent. Une mule peut porter deux de ces ballots : un à chaque flanc.

A toute expédition de tissus de coton, une série de cartes d'échantillons doit être jointe, pour montrer la qualité, le nombre de pièces, etc. Ces cartes d'échantillons sont préparées avec grand luxe. Les négociants de Manchester font preuve de goût et d'habileté dans l'arrangement de leurs échantillons. Beaucoup dépend, en effet, de la manière dont ceux ci sont présentés au public.

Les Orientaux surtout se laissent influencer par cette circonstance dans leur appréciation sur la qualité d'un produit. Il en résulte que les vendeurs rivalisent de soins pour mettre dans la circulation des cartes d'échantillons plus brillantes les unes que les autres.

Les vignettes collées sur les pièces de tissus jouent un grand rôle dans le trafic avec l'Inde, les vignettes, toujours en couleurs vives, représentent différentes phases des rites religieux de l'Orient, des divinités, etc. Leurs dimensions varient de 0m 20 X 0m 15 à 0m 05 carrés, et l'on en colle jusqu'à concurrence de huit sur une même pièce. Une seule vignette revient souvent à 25 ou 50 centimes. Il est dans les habitudes de faire le dépôt des vignettes, de sorte que les grands exportateurs ne sont pas exposés à voir contrefaire leurs dessins, qui deviennent de véritables marques de fabrique.

Cet emploi d'images à tons crus paraît trivial à l'extrême, mais il n'en constitue pas moins un élément de succès. Dans les pays orientaux, des tissus privés de cette ornementation s'écouleraient très difficilement, tandis que des produits de qualité inférieure, mais dont la toilette serait faite conformément aux usages, commanderaient de meilleurs prix.

Les cotonnades destinées au Cap de Bonne-Espérance, Natal et d'autres marchés de l'Orient sont ornées, à l'extrémité des pièces, au moyen de fils d'or ou de couleurs passés plusieurs fois en travers des lisières. Autrefois, ces combinaisons de fils « headings » étaient aussi déposées. Elles sont d'une importance réelle pour monopoliser un marché. C'est ainsi que des tissus pour le Cap doivent porter un « heading » différent de celui qui est de mode dans la Colonie de Natal.

En résumé, l'emballage des produits textiles en vue d'un long transport par mer et l'exportation pour les pays sous les tropiques, est une question extrêmement importante qui s'impose à l'attention des industriels et des négociants. Il est necessaire non seulement que les ballots ou caisses soient assez solides pour résister aux rudes manipulations et aux chocs de toute nature pendant l'embarquement, le voyage et le déchargement ; il faut encore protéger les marchandises contre l'eau de mer, l'humidité de l'atmosphère se combinant avec une température élevée, et, enfin, les atteintes des rats, des mites, des fourmis blanches, si communes dans les pays chauds, etc.

De plus, on ne doit pas oublier que le voyage terminé, les marchandises sont souvent remisées dans les entrepôts, pendant un temps plus ou moins long. Sous les tropiques, la plupart, pour ne pas dire tous les entrepôts, sont infectés par des myriades de ces fourmis blanches ; elles transpercent dans tous les sens les caisses faites d'un bois qui ne serait pas d'une dureté exceptionnelle.

Parmi les nombreuses essences différentes qui croissent dans les régions voisines de Singapore, le consul américain ne peut citer que huit qui ne soient pas susceptibles d'être attaquées par les fourmis. Le bois de teck, par exemple, que chacun connaît et dont la densité est au moins égale à celle du chêne, n'échappe pas au ravage de ces terribles insectes.

En conséquence, pour résister à l'eau de mer, à l'humidité, aux manipulations et aux insectes, les tissus et en général toutes les marchandises coûteuses doivent être expédiés dans des caisses en bois blanc doublées de zinc. Les tissus de moindre valeur, en caisses ou en ballots, doivent être enveloppés de papier fort, goudronné extérieurement. Les balles sont comprimées et maintenues par des cercles de fer. Les insectes ne s'attaquent jamais au papier goudronné, de sorte que celui-ci parait suffisant pour envelopper les tissus à bon marché qui seraient transportés dans des navires bien étanches.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

MASQUES ET DÉGUISEMENTS. — L'Administration municipale vient de faire afficher l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix croit devoir rappeler aux habitants, à l'occasion du Carnaval, les dispositions de l'arrêté municipal du 20 février 1865, approuvé par M. le Préfet, le 21 du même mois.

» Article premier.— Toute personne qui, pendant le temps du Carnaval, se montrera dans les rues, promenades et lieux publics, masquée, déguisée ou travestie, ne pourra porter ni armes ni bâton.

» Art. 2. — Le Mercredi des Cendres, à partir de six heures du matin, personne ne pourra circuler sous le masque ni travesti sur la voie publique ou dans les lieux publics.

» Art. 3. — Aucun individu ne pourra prendre de déguisements qui seraient de nature à troubler l'ordre public, ou à blesser la décence et les mœurs, ni porter aucun insigne ou costume appartenant soit aux ministres des cultes légalement reconnus par l'Etat, soit à un fonctionnaire public.

» Art. 4. — Il est défendu à toute personne masquée, déguisée ou travestie, d'insulter qui que se soit, par des invectives, des mots grossiers ou des provocations injurieuses.

» Art. 5. — Elles ne pourront pareillement s'arrêter sur la voie publique pour y tenir des discours indécents ou provoquer les passants par des gestes ou paroles contraires à la morale publique.

» Art. 6. — Il est pareillement défendu à tout individu masqué ou non masqué de jeter dans les maisons ou sur les personnes aucun objet, ni substance qui puisse blesser, endommager ou salir les vêtements.

» Art. 7. — Il est interdit de chanter, de distribuer et de vendre dans les lieux publics ou sur la voie publique des écrits, chansons, etc., qui n'ont pas été autorisés par l'autorité compétente

» Art. 8. — Un exemplaire des écrits, chansons, etc., chantés, distribués et vendus sur la voie publique et dans les lieux publics, sera déposé préalablement au commissariat central de police.

» Art. 9. — Il est défendu à toute personne de paraître masquée ou déguisée sur la voie publique et dans les lieux publics, excepté pendant le temps du Carnaval.

» Art. 10. — Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par l'inspecteur de police ou par un agent de la force publique à le suivre, doit se rendre sur-le-champ au bureau de police le plus voisin, pour y donner les explications qui peuvent lui être demandées.

» Art. 11. — M. le commissaire central de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» Roubaix, le 28 janvier 1883.

» *Le Maire*,
» LÉON ALLARD. »

CONCERT DU CERCLE DU COMMERCE.— Magnifique chambrée, samedi soir, au Cercle du Commerce, pour le concert annuel ; l'élégance des toilettes, l'éclat des lumières, la disposition remarquable de la grande salle, décorée de tentures et de plantes de serre, toutes ces belles choses réunies offraient un coup-d'œil ravissant.

Le programme très varié et très complet avait attiré un auditoire beaucoup plus nombreux que de coutume ; il s'agissait, du reste, d'entendre une des étoiles de l'art du chant, un premier sujet du Grand Opéra, Mlle Richard, dans un espace relativement restreint, ferait-elle le même effet que sur l'immense scène parisienne ? Retrouverait-elle parmi nous le même succès qu'elle obtient toujours dans *Aïda*, sous le casque d'or de la fille des Pharaons ou dans le *Prophète*, sous les pittoresques ajustements de *Fidès*, la paysanne frisonne ?

Hâtons-nous de le dire : c'est bien la même voix chaude, vibrante, passionnée ; c'est la même diction pathétique ; c'est le même style grandiose que nous avons applaudi au Grand-Opéra ; l'espace et le milieu n'y font rien : Mlle Richard est digne de sa renommée et sous l'applaudissons sans réserves.

La grande artiste est tour à tour sublime, lorsqu'elle dépeint les angoisses maternelles de *Fidès* ; poétique et inspirée, dans les stances de *Sapho*, accompagnées par la harpe ; dramatique et passionnée, quant elle exprime à *Fernand* les tortures morales de *Léonore* dans le grand *duo* de la *Favorite*. Il n'est pas jusqu'à la note rieuse et enjouée qu'elle ne réussisse à donner ; on ne peut en effet détailler avec plus de finesse le gracieux badinage de Pessard : *Bonjour Suzon*.

Donc, grand succès pour Mlle Richard, qui a soulevé l'enthousiasme de son public par sa grande voix aux vibrations intenses et par son style admirable.

M. Lamarche a plu beaucoup dans son air de *Jérusalem*, qu'il a parfaitement détaillé avec un sentiment profond des nuances et tout le style désirable. Le choix du *grand air* du *Freichutz* nous a paru regrettable ; c'est un morceau scénique qui demande le mouvement du théâtre et le déchaînement de l'orchestre. Accompagnées par le piano, les mélopées sauvage du chasseur infernal exigent des cris trop stridents et des accents trop durs pour un auditoire de salon. Cette réserve faite, nous louons en M. Lamarche l'émission franche de la voix, la déclamation correcte du récitatif, précieuses qualités qui caractérisent son beau talent.

Quel suave instrument que la harpe aux notes cristallines, aux accents séraphiques, surtout lorsque les doigts qui l'animent ont la délicatesse de toucher, la dextérité surprenante que nous avons admirées en M. Hasselmans ! Cet artiste éminent est pour nous une vieille connaissance ; nous l'entendons pourtant toujours avec le même plaisir, avec le même sympathique intérêt. La *Danse des Sylphes*, de Godefroy, le Patriarche de la Harpe, nous a particulièrement charmé.

Mlle Rosamond a détaillé avec esprit *le Premier Papillon* et *Bête comme une oie*, deux gentils monologues rimés de Carcassonne ; la diction de la gracieuse artiste a surtout de la netteté ; tous les traits sont bien indiqués avec l'accent et l'expression qui leur appartiennent.

Le *partner* de Mlle Rosamond, dans une gracieuse comédie en un acte de Liquier : *Un Amour électrique*, était M. Dumeny, qui a fort bien dit les deux pièces patriotiques de Deroulède : *La Cocarde* et *La belle Fille*, avec l'entrain militaire et la chaleur enivrante que demande cette mâle et vigoureuse poésie.

Notre illustre poète roubaisien, Gustave Nadaud, a trouvé dans M. Duméty, l'interprète fidèle de sa pièce rimée, intitulée *Propriétaire et Fermier* ; c'est à la fois spirituel et gracieux comme tout ce que produit notre éminent compatriote.

M. Duméty a eu beaucoup de succès dans la fantaisie militaire qui représente avec *humour* les tribulations grotesques et l'imperturbable aplomb du vieux sergent-vaguemestre qui a fait trois congés et qui, par conséquent, « *ne se trouve jamais*. »

En somme, soirée magnifique, assistance choisie, interprètes applaudis !

REMY.

SÉANCE DE MAGNÉTISME. — Quatre à cinq cents personnes seulement s'étaient rendues hier à l'Hippodrome, pour assister à la séance de magnétisme de M. J.-B. Glorieux.

La première partie de la soirée a été remplie par l'exécution de morceaux de musique et de chants.

La *Concordia* a joué très convenablement *Leonidas* et les *Dragons de Villars*. La polka pour piston, par M. Louis Dassens, a eu un franc succès.

Différents artistes se sont ensuite fait applaudir. On a entendu Mme Bertha, qui a chanté, d'une façon ravissante, une tyrolienne : *Les Quatre Saisons*. Une enfant de neuf ans, Mlle Jeanne Hugues, a dit, avec un aplomb et un *sans gene* au-dessus de son âge, quelques chansonnettes de café-concert.

Il est regrettable que la police laisse se produire ainsi sur la scène de tous petits enfants, qui chantent des chansons dont ils ne comprennent pas le sens — nous voulons l'espérer pour eux.

Signalons les romances et les chansonnettes dites avec talent par MM. Achille Clarisse, Henri Selosse et Desmartelaire, ainsi que le brillant morceau de clarinette de M. César Petit.

La seconde partie de la soirée a été exclusivement consacrée à des expériences magnétiques. Quelques-unes d'entre elles ont parfaitement réussi. M. Glorieux devient pour M. Donato un concurrent sérieux. Comme celui ci, il a successivement fasciné ses sujets, les a collés au sol, les a empêchés de frapper, de compter, ou de prononcer leur nom.

Il a fait prendre à un jeune homme plusieurs verres d'eau, que celui-ci buvait pour de bon champagne. Il a fait manger, pour une pêche, une pomme de terre crue. Il a endormi plusieurs sujets à la fois. A l'un d'eux, il a passé une longue épingle dans le bras, sans que le patient éprouvât la moindre douleur.

A plusieurs sujets il a persuadé qu'ils étaient des personnages historiques, Jules César, par exemple.

Pour couronner la soirée, M. Glorieux a placé une dizaine de sujets sur la scène, et, s'étant rendu au café de l'Hippodrome, il les a successivement endormis. Ceux d'entre ces sujets qui riaient ou parlaient, étaient, comme les autres, subitement assoupis par une force inconnue.

M. Glorieux a été souvent interrompu par les applaudissements du public.

A. M.

LES CHANSONS DU CARNAVAL. — Voici les titres de quelques unes des chansons qui seront chantées demain, à l'occasion du Carnaval :

Hommage à Gambetta, par O. T. ; La République au lit de mort de Gambetta, par Louis Berte ; Les Bâtards, par Henri Thérin ; Les Filles d'ach'teur, par Louis Pontier ; Le Dévouement des Canaristes, par X. Y. Z.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Dans sa réunion extraordinaire du dimanche 28 janvier, la société *l'Egalité*, établie chez M. Henri Frady, rue Christophe Colomb, à Roubaix, a décidé un concours sur Longueau, dimanche 13 mai (Pentecôte).

Prix d'honneur, 200 francs.

L'Association colombophile de Wattrelos a décidé les concours suivants pour 1883 :

14 mai, Creil (lundi de la Pentecôte) ; 20 mai, Chantilly ; 27 mai, Paris ; 10 juin, Orléans ; 17 juin, Paris ; 1er juillet, Creil ;

8 juillet, Chantilly ; 29 juillet, St Just ; 5 août, Clermont, fête des Fabricants ; 12 août, Creil ; 2 septembre, Creil, prix d'honneur et convoyage.

La société *la Colombe*, de Wattrelos, réunie en assemblée générale, a décidé les concours suivants pour l'année 1883 :

Creil, 20 mai ; Longueau, 8 juillet.

Les affiches paraîtront sous peu.

TIR A LA CARABINE. — Clichy (Seine). — Société de tir. — Grandes poules publiques. — Carabines et pistolet Flobert, calibre 6 mjm. — Les 8, 11, 12, 15, 18, 19, 22, 25, 26 février, 1, 4, 5, 8, 11 mars 1883.

Le Havre.— Société Havraise de tir. — Grand concours du 13 au 20 mai (semaine de Pentecôte). — 10,000 fr. de prix et primes. — Flobert, revolver, sanglier marchant, toutes armes, armes de guerre, tir de vitesse.— Prix de sociétés Distances, 12, 20, 45, 170, 225 et 300 mètres.

Lille. — Société des Carabiniers de Lille, rue d'Arras 23, (café Darras). — Concours de tir à la carabine Flobert, calibre 6 mjm, distance 12 mètres. — Les 11, 18, 25 février, 4, 11, 18, 25 mars, 1 et 8 avril. — 30 prix, valeur 450 fr.

Lyon. — Société de tir de Lyon.—9me grand concours de tir à toutes armes, pistolet, revolver armes de guerre, fusil gras, tir de précision balltrap, sanglier mobile, carabine Flobert. — Du 29 avril au 6 mai 1883. — 25,000 francs de prix et primes.

Saint-Quentin (Aisne). — Cercle de l'Ermitage, place du Mar hé-Franc. — 6e Concours public de tir à la carabine Flobert (calibre 6 mjm). — Du 10 décembre 1882 au 26 février 1883.

Tourcoing (Nord). — Société des Carabiniers Tourquennois (hôtel du Cygne). — Grand concours international de tir à la carabine Flobert, (calibre 6 mjm). — Distance 12 mètres. — Mouche noire de 7 mjm comptant pour 6. — Du avril au 16 juillet 1883. — 2,500 fr. de prix.

LA BOSSE D'UN PICK-POKET. — Mme X... attendait hier, dans la salle d'attente de la gare de Roubaix, l'heure du train de midi 23 minutes, pour aller à Lille. Elle se sentit bien, un moment donné, serrée de très près par un individu, mais elle n'y attacha pas d'importance. Une fois montée en wagon, elle voulut prendre son mouchoir dans sa poche, non seulement ce dernier avait disparu, mais son porte-monnaie avait pris le même chemin. Elle descendit aussitôt sur le quai et aperçut l'individu, dont l'étreinte lui avait paru un peu vive, montant dans un compartiment de troisième. Aussitôt, avisant le gendarme Boucly, elle lui raconta sa mésaventure.

Celui-ci fit descendre immédiatement l'individu soupçonné et le fouilla. Rien dans les poches ! Mais l'intelligent gendarme remarqua que, comme Polichinelle, l'adroit filou avait deux petites gibbosités, l'une devant et l'autre derrière. Il continua son investigation et trouva le porte-monnaie dans le dos du pick-pocket et le mouchoir sur la poitrine, entre la chemise et le gilet. Il soutint bel et bien qu'on lui avait fourré ces objets sans qu'il s'en fût aperçu.

Le porte-monnaie contenait 256 francs, et Mme X... avait en outre sur elle une somme plus considérable.

Nos félicitations au gendarme Boucly.

DEUX FRAUDEURS. — Hier, vers six heures du matin, un employé d'octroi passait dans la rue de Lannoy, lorsqu'il rencontra deux individus à mine suspecte. L'un d'eux portait sur le dos un sac assez lourd. L'employé s'approcha d'eux et leur demanda ce qu'ils portaient. Pour toute réponse, il reçut sur la tête un vigoureux coup de poing ; il riposta par un coup de canne. En même temps, il appela à son secours, comme si un autre employé le suivait. Le fraudeur se laissa prendre au piége. Il craignit d'être pris et laissa tomber son sac, qui contenait une trentaine de kilos de tabac de Moravie.

Nos félicitations à l'employé d'octroi.

UN VOL DE POULES. — Le poulailler de M. Gossens, négociant en déchets, rue de l'Allumette, a été dévasté la nuit dernière, par un malfaiteur resté inconnu. Toutes les poules ont été enlevées

OBJET TROUVÉ. — M. X... a trouvé, il y a quelques jours dans la rue Notre-Dame, un chapeau de jeune fille, qu'il a déposé au commissariat central.

TOURCOING

MENACES CONTRE M. J. GRÉVY ET SES MINISTRES. — Deux placards, écrits à la main, ont été trouvés ce matin sur les murs de Tourcoing : l'un, dans la rue du Calvaire ; l'autre, à l'angle du boulevard de la place des Nonnes.

Ces deux placards condamnaient à mort M. le président de la République et ses ministres, comme ayant porté atteinte à toutes les libertés.

La police s'est empressée de faire disparaître ces deux écrits.

ECOLE DES FILLES AUX PHALEMPINS. — Nous tenons de source certaine les renseignements suivants :

Le décret qui autorise l'ouverture de l'Ecole des filles aux Phalempins, est signé.

M. le Maire a écrit à Mme la supérieure des filles de l'Enfant Jésus, pour lui demander de tenir à la disposition de la ville, les religieuses qu'elle destine à cette école, qui sera probablement ouverte au mois d'avril prochain.

Cette bonne nouvelle satisfera les légitimes désirs depuis si longtemps exprimés par la population tourquennoise.

MOUVEMENT DE LA POPULATION de la commune de Marcq-en-Barœul en 1882 :

Naissances. — Enfants légitimes : garçons, 136, filles, 140. — Total : 176.

Enfants naturels : garçons, 15 ; filles 19.—Total 34 ; garçon naturel reconnu, 1 ; fille naturelle reconnue, 1.—Total général des naissances, 310, dont 151 garçons et 159 filles

Décès. — Garçons, 87 ; hommes mariés, 30 ; veufs, 5 ; filles, 85 ; femmes mariées, 17 ; veuves, 11.—Total général 236.

Mariages, 65. — Nombre de mariés qui ont signé : hommes 54 ; femmes 44. — Total 98.

Total général des naissances, 310 ; décès 236, —Différence en faveur des naissances, 74.

LILLE

SINISTRE TROUVAILLE.— Dimanche matin on a trouvé, au faubourg de Paris, à l'extrémité de la rue de Thumesnil et tout contre les remparts, le cadavre d'un petit enfant, dans une boîte, déposée sur un tas d'immondices. Le pauvre enfant a été transporté chez M. le commissaire de police de l'arrondissement, qui a immédiatement ouvert une enquête.

L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER. — Nous sommes heureux d'apprendre que Duburque qui, il y a trois jours, a été tamponné à la gare de Lille, se trouve dans un état relativement satisfaisant.

On espère le sauver.

TRIBUNAUX. — *Affaire Labanhie*. — Nous apprenons que la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le docteur Labanhie contre l'arrêt de la Cour de Douai (Chambre des mises en accusation) qui l'avait renvoyé devant le jury du Nord.

Cette grave affaire viendra donc certainement pendant la session de février. On sait que l'accusé a choisi pour défenseur Me Hattu.

M. Chalopin, avocat général, occupera le siége du ministère public.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 5. — *Thermomètre*. — Température à 2 h. + 7° 0|10. *Baromètre*. — 777, hausse 1 mm. (Beautemps.) vers beau fixe.

Etat de l'atmosphère. — Temps sec et frais, beau soleil.

Vent. — Sud, Sud-Ouest.

NORD

HAZEBROUCK. — Au sujet des votes de M. Outters, député d'Hazebrouck, nous extrayons de l'*Indicateur d'Hazebrouck*, du 28 janvier, ce qui suit :

« Dans notre numéro du 21 janvier, en annonçant l'abstention de M. Outters dans le vote de la proposition Floquet, — expulsion des Princes, — nous avons publié sa lettre de rectification au procès-verbal, lu à la Chambre par le président, et inséré à l'*Officiel* du 19.

» L'*Echo de la Flandre*, qui ne connaissait que le vote d'abstention sans la lettre rectificative, critiqua cette abstention du député de la 1re circonscription de l'arrondissement d'Hazebrouck.

» Notre confrère déclare d'ailleurs, dans son numéro d'hier soir, que l'*Officiel* contenant la rectification ne lui étant parvenu qu'après le tirage de son journal, sa bonne fois était entière.

M. Outters, en réponse à cet article, a adressé à l'*Echo de la Flandre* la lettre suivante qu'on nous communique, et que nous reproduisons à titre de document. Cette lettre contient une déclaration de principes importante dans les circonstances actuelles. Il est utile que les électeurs la connaissent.

A la rédaction de l'*Echo de la Flandre* :

» L'article contenu dans votre numéro du 20 courant est injuste ; je dois y répondre.

» D'abord, permettez-moi de vous faire observer que, dans ces temps difficiles, au milieu de tant de questions diverses, résolues trop rapidement, le député aurait droit à quelque indulgence (je parle de celui qui, n'ayant aucun parti pris, ni en faveur, ni contre le régime actuel, place avant tout l'intérêt de la France).

» Mais il a droit, toujours, à la vérité.

» Or le fait sur lequel s'appuie votre attaque est absolument erroné.

» Je n'étais pas à Paris lors des votes du 16 courant : vous auriez pu facilement vous en convaincre en lisant, dans l'*Officiel* du 19 janvier, la rectification lue par le Président de la Chambre, au commencement de la séance qui a suivi celle du 16 ; vous vous seriez convaincu que si j'avais été présent, j'aurais voté contre la proposition Floquet.

» Conséquemment, les réflexions, provoquées par une erreur manifeste, n'ont pas de raison d'être, et vous n'hésiterez certes pas à les retirer volontairement.

» En plusieurs circonstances, des indispositions, causées par un excès de travail, m'ont également tenu éloigné des séances.

» Et veuillez croire que si j'avais été présent lors des votes sur l'expulsion des Religieux de Solesmes et sur l'ensemble de la loi sur l'Enseignement secondaire (pour ne citer que ces deux questions), j'aurais voté contre ces propositions.

» Il est d'autres circonstances, à la vérité, où, étant présent, je me suis abstenu sur le vote d'ensemble de quelques projets de lois dont j'avais cru certaines parties salutaires.

» Si j'avais vu, dans ces projets, une tendance systématique, contraire à mes convictions, comme à mes engagements, j'aurais voté résolument contre l'ensemble.

» Car ainsi que je l'ai affirmé plus d'une fois, je resterai fidèle à ma circulaire électorale.

» Jamais je n'approuverai, sciemment, une mesure attentatoire à la Religion catholique, qui est la mienne et celle de presque tous mes commettants, et à laquelle je suis fermement attaché, ou à la liberté, qui est le droit de tout le monde, y compris les Princes.

» Ma conscience, mon honneur, ma dignité m'étant et devant m'être bien autrement chers qu'une forme quelconque de gouvernement.

» OUTTERS.

» Député de la 1re circonscription de l'arrondissement d'Hazebrouck.

» Paris, 25 janvier 1883. »

METEREN. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un fraudeur de Merris, Henri Kante, âgé de 55 ans environ, trompé probablement par l'obscurité, est tombé dans un fossé près de l'ancienne ferme Faes, section de la Fontaine et s'y est noyé. Il portait sur le dos une charge 57 kilos environ de tabac belge.

CONDÉ. — L'épidémie de fièvre typhoïde qui sévissait sur la garnison de Condé a complètement cessé. Il n'y a plus depuis un certain temps de nouveaux malades entrés à l'hôpital. On compte que le détachement envoyé au Quesnoy rentrera bientôt tenir garnison en ville.

ARMÉE. — *Concours pour l'Ecole militaire d'infanterie*. — Les candidats dont les noms suivent, faisant partie du 1er corps d'armée, ont été admis à subir les examens oraux :

Bataillons de chasseurs. — 16e, Bricourt, adjud.

Régiments de ligne. — 1er, Delay [illegible] adjud. — 8e, Cordonnier, adjud — 33e, Le Febvre, adj. ; Mastrat, adjud. — 43e, Bulrat, adjud. ; Cafenne, adjud. ; Lesage, adjud. — 84e, Girard, serg.-m. ;